

COMPTE RENDU DE SEANCE DU 26 AVRIL 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt-six avril, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT GERMAIN DE PRINÇAY, dûment convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur PAILLAT Dominique, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 avril 2021.

PRESENTS : Dominique PAILLAT, Fabrice HERBRETEAU, Catherine GOURMAUD, Laure ROUET, Franck GUITTON, Benoit AVRIL, Benoit BARD, Maria BEDON, Nathalie BIZET, Françoise BODIN, Thomas CANDAIS, Odile DELACOTTE, Dominique EMERIT, Isabelle HELIE, Jean-Yves LOISEAU, Mickael MACE, Nelly PIVETEAU.

EXCUSES : Philippe RIPAUD, Ludivine RECOLARD.

SECRETAIRE DE SEANCE : Laure ROUET.

Monsieur Le Maire déclare la séance ouverte à 20h00.

Après lecture du dernier compte rendu de réunion du Conseil Municipal en date du 29 mars 2021 envoyé à chaque membre pour approbation, le Conseil Municipal approuve celui-ci.

ADMINISTRATION GENERALE

1 – Modification des statuts du SIVU Transports Scolaires Nord Est de Chantonay

Le SIVU Transports Scolaire Nord Est Chantonay a décidé, lors de sa réunion du 8 avril 2021, d'actualiser les Statuts suite à plusieurs remarques de la Préfecture.

Conformément aux dispositions de l'article L. 5211-20 du code Général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal dispose d'un délai de trois mois à compter de la présente notification pour se prononcer sur l'actualisation statutaire.

Monsieur le Maire donne lecture des statuts et présente les modifications effectuées.

Il demande à l'assemblée de se prononcer.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- approuve la modification des statuts du SIVU Transports Scolaires Nord Est de Chantonay telle que présentée en annexe ;
- demande à Monsieur le Maire de notifier cette délibération au Président du SIVU Transport Scolaire Nord Est de Chantonay.

2- Avenant à la convention partenariale 2020 pour l'accueil de loisirs à l'année avec l'association Familles Rurales.

Monsieur le Maire rappelle que suite à la délibération D2020-005 du 03 février 2020, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer le renouvellement de la convention partenariale pour l'accueil de loisirs entre la Fédération Familles Rurales, l'association Familles Rurales Saint Germain de Prinçay/Sigournais et les communes de Saint Germain de Prinçay et Sigournais pour définir les modalités d'accueil du périscolaire et les règles de répartition des charges entre les 2 communes.

A ce jour, cette convention prévoit qu'un avenant soit rédigé tous les ans, en fonction du montant de la subvention attribuée.

Pour simplifier le versement de la subvention communale et afin d'éviter de refaire un avenant chaque année, il est proposé de modifier la convention partenariale comme suit :

ARTICLE 7 – PARTICIPATION FINANCIERE AU FONCTIONNEMENT

Les deux communes s'engagent à verser une subvention annuelle. La subvention de Sigournais sera versée directement à l'association Familles Rurales de Saint-Germain-de-Prinçay (porteur juridique) cela au titre du fonctionnement sur présentation d'un budget prévisionnel (année civile) au 15 février.

Les communes s'engagent à apporter une subvention d'équilibre. Elles définiront entre elles la répartition sur une base de calcul équitable décidée mutuellement.

Chaque année le Conseil Municipal se prononcera par délibération sur le montant de la participation annuelle de Saint-Germain-de-Prinçay et de Sigournais calculée à partir du budget prévisionnel de l'année en cours.

Monsieur Le Maire demande l'avis de l'assemblée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- valide l'avenant à la convention telle que présenté ci-dessus ;
- autorise Monsieur le Maire à signer ce dernier.

VOIRIE/ AMENAGEMENT DE L'ESPACE

3 - Aménagement de la liaison douce Chemin de Brièze : résultat de consultation et choix de l'entreprise

Vu la délibération n° D2020-090 du 7 décembre 2020 approuvant l'avant-projet relatif à l'aménagement d'une liaison douce chemin de Brièze ;

Vu le marché passé selon la procédure adaptée en application de l'article R. 2123-1 du Code de la commande publique (avis de publicité publié sur la plateforme marchés sécurisés et paru le 26 février 2021 dans le journal d'annonces légales : Ouest France 85) ;

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux du résultat du marché passé. 5 plis ont été remis à la date de réception des offres. Il présente et commente le tableau d'analyse des offres.

Une fois la présentation faite, Monsieur le Maire propose de retenir l'entreprise ALAIN TP qui se classe premier pour la somme de 89 897.00 € H.T soit 107 876.40 € T.T.C.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- retient l'offre de l'entreprise ALAIN TP pour la somme de 89 897.00 € H.T
- autorise Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à la signature du marché.

BATIMENTS

4- Choix de l'entreprise pour les travaux d'insonorisation de la salle de réception du restaurant scolaire

Monsieur le Maire laisse la parole à Fabrice HERBRETEAU.

Dans le cadre des travaux d'insonorisation prévus au restaurant scolaire, une consultation a été faite auprès de plusieurs entreprises pour la mise en place de panneaux acoustiques dans la salle de réception.

Plusieurs offres ont été réceptionnées, suite à la visite du restaurant scolaire des Lucs sur Boulogne, une mise à jour des devis est demandée.

Ce point est donc reporté lors d'une prochaine séance.

5- Cabinet du Pré Doré : détermination du loyer pour la location du bureau et salle d'examen n°1 disponible

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient de définir un loyer pour le nouveau praticien : M. Vincent WOJCIESZKO arrivant le 1^{er} juin à Saint Germain de Prinçay. Actuellement ce bureau n'est plus loué, il est proposé de ne plus définir la base du loyer sur les m² exploités mais d'avoir un prix de loyer de 575 € par mois.

Le loyer sera revalorisé annuellement selon le dernier indice ILAT connu à la signature du bail.

Monsieur le Maire précise également que la surface exploitée est de 25.60 m² pour le bureau et salle d'examen n°1. A cela s'ajouteront des locaux communs avec les autres praticiens (salle d'attente, accueil secrétariat et hall et couloir et locaux techniques).

Enfin, il conclut en précisant qu'un bail professionnel pour une activité médicale sera rédigé, celui-ci reprendra l'intégralité des modalités définies avec les autres praticiens et notamment le remboursement des charges courantes par trimestre. Le loyer sera convenu payable le 5 du mois concerné. Aucun dépôt de garantie ne sera demandé au locataire.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de délibérer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres :

- décide de fixer le loyer à 575 € par mois à M. WOJCIESZKO Vincent pour l'exploitation du bureau et salle d'examen n°1 avec accès aux pièces communes,
- précise que le loyer sera revalorisé tous les ans en fonction de l'indice ILAT.
- autorise la rédaction d'un nouveau bail professionnel pour une activité médicale avec M. WOJCIESZKO Vincent aux conditions énoncées ci-dessus ;
- charge Monsieur le Maire de la signature de tous documents relatifs à ce dossier.

DECISIONS DU MAIRE

Monsieur le Maire communique au Conseil les décisions qui ont été prises en matière de commande publique :

Numéro	Objet	Attributaire	Montant	Date d'attribution
17	Perceuse visseuse et coffret accessoires	Max Outil - BP 3356 - 12033 RODEZ CEDEX 9	285.17 € H.T soit 342.20 € T.T.C	13/04/2021
18	Machine à laver salle polyvalente	HYPER U 45 Avenue George Clemenceau 85110 CHANTONNAY	165.83 € H.T soit la somme de 199.00 € T.T.C	23/04/2021

PAROLES AUX ADJOINTS

- **Bâtiments Urbanisme et Environnement.** M. Fabrice HERBRETEAU informe que les travaux d'électricité au Cabinet Médical sont terminés, les travaux de peinture et de revêtement de sols sont en cours et devraient être terminés fin de semaine 18.

La commission bâtiments s'est réunie pour se pencher sur la réhabilitation de la salle des Boutons d'Or, les Conseillers qui souhaitent donner leur avis sur le projet doivent le faire auprès des membres de la commission bâtiment.

Au volet de l'urbanisme : 3 options ont été mises sur des lots à la Bodinière. Concernant le lotissement le Tail : 1 terrain est libre de toute option.

Vendée Habitat vient de déposer les deux dossiers de constructions des locations pour le lotissement le Tail, il est demandé de définir dans un délai d'un mois des propositions de noms de résidence. Il est demandé à chaque conseiller d'y participer.

- **CCAS** et Affaires Sociales Mme Catherine GOURMAUD annonce que les activités menées à l'Atelier se passent bien environ 12 personnes participent en moyenne régulièrement. Les visites à domicile sont toujours très appréciées.

Enfin, elle annonce que le CCAS a répondu à l'appel à projets lancé par la Conférence des Financeurs, pour la mise en place d'activité autour du Sport pour les personnes de plus de 60 ans.

Pour les affaires sociales, la commission devra se réunir pour choisir le mobilier du restaurant scolaire.

- **Voirie Assainissement Cadre de vie et Affaires Rurales.** Monsieur le Maire informe que les travaux d'effacement de réseau du Chemin de la Bodinière se poursuivent, les travaux de renouvellement de canalisation d'eaux potables de cette voie vont débiter à partir de mai.

- **Communication Culture et Loisirs.** Mme Laure ROUET informe que la commission travaille sur l'arborescence du site Internet.

Un Petit Echo sera rédigé pour juin, il est demandé à chaque adjoint de faire ses articles pour le 15 mai.

Côté animation bibliothèque, les matinées bébé lecteurs animées par l'ATSEM vont reprendre.

Pour la partie Culture et Loisirs, la commission souhaite se réunir le 27 avril prochain pour avancer sur plusieurs dossiers : décoration de Noël, dispositif argent de poche, exposition photos Jardin de Léandre, opération un arbre une naissance...

- **Economie Sports Jeunesse et Associations.** M. Franck GUITTON informe que les jeux pour le plan d'eau sont en commande et pourraient être posés fin mai.

QUESTIONS DIVERSES

- Organisation des permanences pour les Elections Départementales et Régionales du 20 et 27 juin 2021.

Avant de clore la séance, Monsieur le Maire rappelle que la prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le lundi 7 juin 2021.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

AFFICHÉ LE 03 MAI 2021

Vu la secrétaire de séance,
Laure ROUET.

Certifié exact,
Le Maire
Dominique PAILLAT.